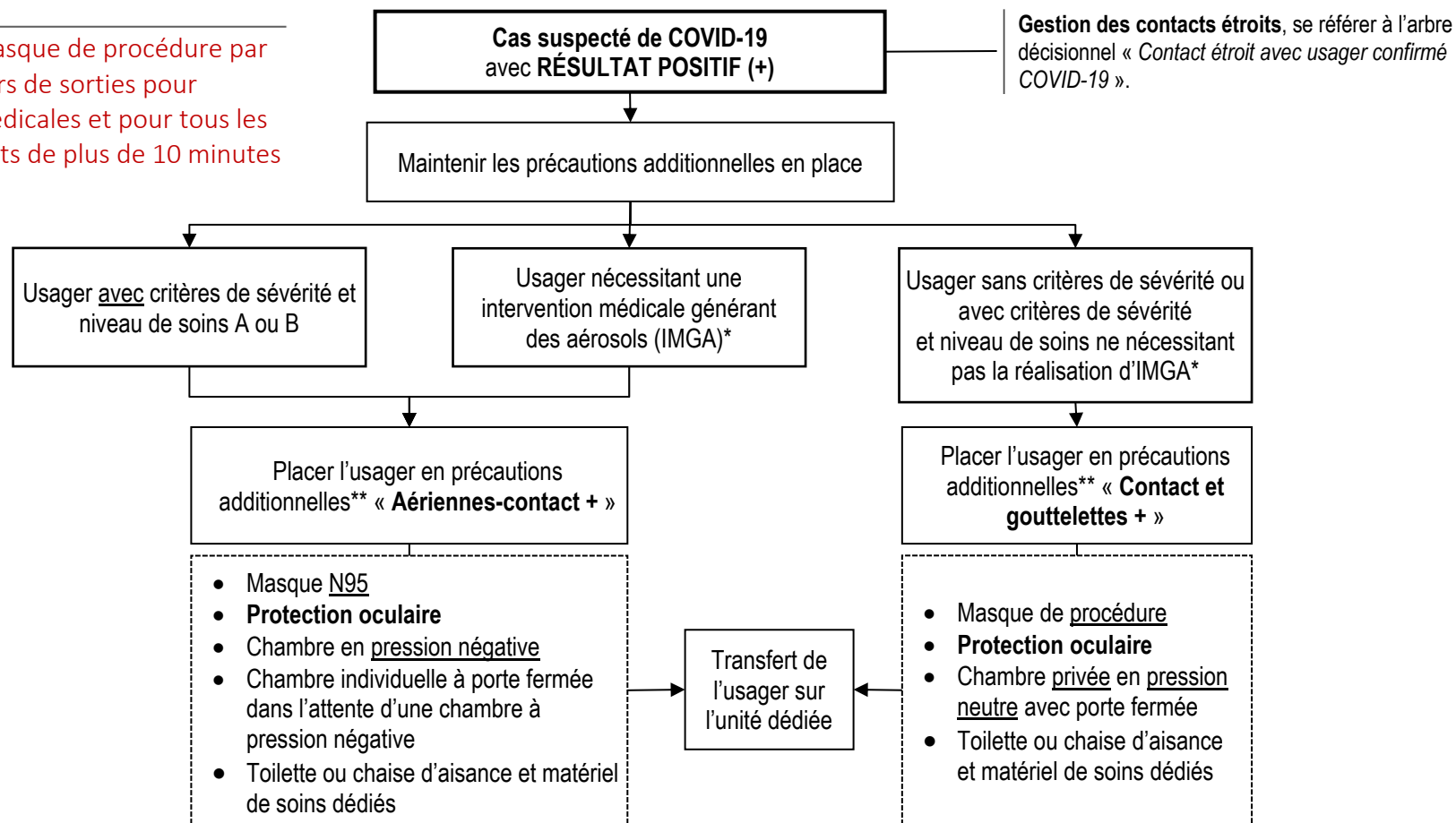


Port du masque de procédure par l'usager lors de sorties pour raisons médicales et pour tous les soins directs de plus de 10 minutes



**\*\* Cessation des précautions additionnelles par le médecin si :**

- 10 jours après le début des symptômes (ou le résultat + pour les **asymptomatiques**), 21 jours pour usager ayant été hospitalisé aux soins intensifs en lien avec la COVID-19, 28 jours pour usager immunosupprimé, sous cortico systémique (2 tests COVID (-), à 24 h d'intervalle entre le jour 21 et le jour 28 depuis le diagnostic, peuvent être faits pour cesser l'isolement des usagers immunosupprimés avant le jour 28).
- Pas de fièvre depuis 48 h sans anti pyrétiques.
- Pas de symptôme aigu depuis 24 h.

**Avant le transfert en zone froide :**

- Bain complet au lit avec lavage des cheveux.
- Désinfection des effets personnels de l'usager (mettre ce qui ne peut être désinfecté dans un sac de plastique pour 72 h).

**Si congé :** Faxer le formulaire 62-100-182 « Déclaration de congé d'un usager COVID-19 suspecté ou confirmé » à la direction de santé publique.

**Si décès :** Suivre la procédure « Gestion des dépouilles d'usagers suspectés ou confirmés COVID-19 » (disponible sur le portail).

\* Consulter le « Tableau des interventions médicales générant des aérosols (IMGA) » disponible sur le portail.

Référence : COVID-19 : Mesures de prévention et contrôle des infections pour les milieux de soins aigus : Recommandations intérimaires, INPSQ.

J:\DSI\19- PCI\19.0 Commun\Service\ID O C U M E N T S\Agents infectieux\MRS\COVID-19\Outils SPC\Arbres décisionnels\CSL\Résultat disponible\ARB\_2020-09-18\_CSL\_Cas suspecté COVID-19 avec résultat positif\_VF.docx

2020-09-18